

## Document d'information

### **PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION DU LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN**

#### **La Commission du libre-échange nord-américain**

La Commission du libre-échange, qui est composée de représentants ayant rang ministériel, est l'organe directeur et l'institution centrale de l'ALENA. Elle se réunit au moins une fois par année en session ordinaire, mais ses travaux courants sont exécutés par des représentants des trois gouvernements qui siègent aux divers comités et groupes de travail prescrits par l'Accord, les décisions étant prises par consensus.

#### **Les groupes de travail sur les subventions et les droits compensateurs et sur les droits antidumping**

Le Canada, les États-Unis et le Mexique sont convenus de chercher des solutions pour réduire le risque de différends commerciaux sur les questions de subventions et de dumping et l'application des lois visant les recours commerciaux contre ces pratiques. Le 2 décembre 1993, les trois pays ont annoncé la création de deux groupes de travail trilatéraux, sur les subventions et les droits compensateurs et sur les droits antidumping, lesquels auront à résoudre les problèmes dans ce domaine.

Les groupes de travail prendront appui sur les règles claires relatives aux subventions et aux droits compensateurs qui ont été définies dans l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ainsi que sur l'expérience acquise à cet égard. Ils poursuivront les efforts entrepris en 1989 par un groupe de travail constitué aux termes de l'article 1907 de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE), et doivent terminer leur travail au plus tard le 31 décembre 1995.

#### **Procédure d'accession**

Le gouvernement du Canada fera activement la promotion de la coopération économique la plus large possible dans le monde, afin que le commerce mondial soit plus équitable, plus ouvert et plus prévisible. L'amélioration des règles commerciales internationales est vitale pour la prospérité future du Canada, et demeure l'un des objectifs fondamentaux de la politique canadienne.

Le Canada continuera donc à promouvoir le perfectionnement du cadre du commerce dans toutes les circonstances opportunes, y compris l'expansion de la zone de libre-échange de l'ALENA. Il encouragera et accueillera favorablement l'accession à l'ALENA de